

## HONORAIRES DE L'AGENCE

### Vente

- Nos honoraires sont de 5 % TTC à la charge du vendeur
- Forfait de 10 000 euros TTC à la charge du vendeur pour les biens de 200 000 euros TTC et moins.

### Location

- Honoraires agence à la charge du locataire :  
Un mois de loyer hors charges dans la limite du plafond fixé par la loi ALUR, soit 10€ TTC/m<sup>2</sup> pour les zones tendues, 8€ TTC/m<sup>2</sup> pour autre zones  
A cela s'ajoute 3€/m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'état des lieux.
- Honoraires agence à la charge du locataire :  
Honoraires agence à la charge du propriétaire : un mois de loyer hors charges TTC
- Cas particulier Local commercial ou bureau à la charge du preneur : 30% de loyer annuel hors taxes hors charges